



Commune de
CREVIC



PREMIERE MODIFICATION DE DROIT COMMUN DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Annexe

Etudes des zones humides

Diagnostic des zones humides

La commune de Crévic dispose d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 octobre 2019.

Au cœur du village, une zone 2AU (zone d'extension) de 2 hectares a été délimitée aux lieux-dits « Le Breuil » et « Les Hauts Jardins ». Cette zone d'extension de l'habitat est desservie par la Rue Gambetta au Nord et par la Rue du Breuil qui traverse la zone 2AU.

Cette zone 2AU comprend en tout ou partie 54 parcelles (section AI n° 41 à 49, 53, 54, 58, 59, 62, 63, 113 à 121, 143 à 165, 171 à 173, 390).

Ces parcelles sont situées en rive gauche du Sânon.

Selon les bases de données de la DREAL Grand Est, la zone 2AU s'inscrit en grande partie dans une enveloppe de zones humides potentielles.

D'après le rapport de présentation du PLU, le sujet des zones humides n'a pas été abordé par le bureau d'études ITB.

Notre mission consiste donc à réaliser un diagnostic « zones humides » conformément à l'arrêté du 24 juin 2008, modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 et la circulaire du 18 janvier 2010.

Ce diagnostic est fondé sur deux critères :

- Le critère pédologique : au moins 5 sondages pédologiques par hectare à la tarière manuelle sont réalisés, dans la mesure du possible, à une profondeur de l'ordre d'un mètre, afin d'identifier les éventuelles traces d'hydromorphie. Dans le cas présent, 16 sondages pédologiques ont été effectués,
- Le critère botanique : des relevés des différentes espèces végétales sont réalisés, en attribuant des coefficients d'abondance/dominance par espèce. Les espèces végétales caractéristiques des zones humides sont ciblées. Compte tenu de la période d'inventaire (en hiver) et en cas de demande des services de l'administration, des compléments d'informations pourront être fournis au printemps prochain.

Une fois ce diagnostic de terrain réalisé, nous pouvons préciser la présence ou non de zones humides et leur délimitation. En présence de zones humides, leurs fonctions sont précisées. Ce diagnostic permet de préciser les enjeux écologiques et de définir éventuellement les mesures compensatoires à mettre en œuvre.

RESULTATS

Nous avons effectué 16 sondages pédologiques. Aucun sondage ne révèle la présence de zones humides. Les relevés botaniques confirment les sondages pédologiques. Toutefois, nous avons observé à l'Est de la Rue du Breuil, la présence de l'eau entre 0,60 et 1 mètre de profondeur pour tous les sondages. Les habitants rencontrés lors de nos investigations ont confirmé la présence d'une nappe proche de la surface et nous ont précisé que lors de crues importantes du Sânon, l'inondation affectait pour moitié les parcelles situées à l'Est de la Rue du Breuil. Nos investigations ont permis de confirmer la présence de zones humides en limite et à l'Est de la zone d'étude.

